

Tendances récentes de la recherche française sur le crime

Conférence de

Philippe Robert

Dr h.c. mult.

Directeur de recherches émérite au CNRS

Centre international de criminologie comparée

Université de Montréal

4 octobre 2006, 11h30

♣ L'exercice est facilité par la réalisation de séminaires du GERN (Robert, Van Outrive, 1993 ; Van Outrive, Robert, 1999) d'inventaires¹ de l'état des recherches sur *le crime et la justice* dans différents pays de l'Ouest européen, lors de la décennie 1980, puis lors de la décade suivante, comprenant chaque fois un chapitre sur la France (C. Faugeron ; J. Faget, A. Wyvekens)

A quoi on peut ajouter un chapitre sur la sociologie criminelle français depuis 1945 (Robert, 1995) repris plus brièvement (Mucchielli, Marcel, 2002) dans un *Etat des savoirs sur le crime et l'insécurité*.

♣ En revanche, il n'existe pas dans la nosographie scientifique française – ni au conseil des universités ni au comité national de la recherche scientifique – une discipline qui regrouperait toutes ces recherches, par exemple sous l'appellation *criminologie*.

Une certaine réserve devant les disciplines d'un seul objet, où l'on risque par une hypertrophie de l'objet, d'être tenté d'envisager ce fait social particulier comme autonome, isolé, voire autosuffisant. En sens inverse, cette situation risque de faire méconnaître la spécificité de ce fait social... toujours la dialectique du général et du spécifique.

En tous cas, les disciplines impliquées dans la recherche empirique sur le crime et la justice sont surtout la sociologie et la science politique - avec une remarquable montée en puissance de la place de cette dernière ces dernières années – l'histoire, accessoirement l'économie (avec un investissement plus ou moins épisodique des économètres, notamment au CREST), la démographie, l'ethnologie, voire la géographie.

Avec un certain décalage de l'enseignement par rapport à la production de recherches [i) du au fait que la production scientifique ne provient pas seulement de structures universitaires mais aussi d'EPST, ii) du aussi à la dualité universités/écoles (professionnelles) alors que ces dernières sont peu productrices de recherche].

♣ Si les décades 1960-1970-1980 ont été dominées par la production des structures de recherche du ministère de la Justice (progressivement intégrées dans le réseau CNRS) avec le trio CFR-ES, CNERP, SEPC, ensuite relayé par le duo CESDIP, CRIV,

D'importantes modifications ont pris place dans la décennie 1990 et dans les premières années de ce siècle :

- disparition du CRIV ;
- relâchement des liens ministère de la Justice-CESDIP, puis remontée en puissance de ce dernier par son investissement européen (GERN), le passage à un triple rattachement (ministère de la Justice, CNRS, U. Versailles), la nomination d'une série de jeunes chercheurs ;
- l'incapacité des instituts des facultés de droit à produire une œuvre empirique significative ;
- l'intervention significative (mais fragile) d'unités de sociologie comme le GRASS ou le CLERSE, et plus encore d'unités de science politique, notamment l'OSC.

♣ Financement incitatif :

- l'IHESI (INHES) a joué un rôle important dans les décennies 1980 et 1990 dans la développement de recherches sur la police *lato sensu* ; maintenant ce pôle contractuel est plutôt en perte de vitesse ;

¹ Traduits chaque fois dans plusieurs langues européennes et qu'il serait utile de poursuivre.

- le ministère de la Justice subventionne le CNRS pour soutenir le CESDIP et finance un pôle contractuel *Droit & Justice* dont l'impact est inférieur aux moyens mis en œuvre en raison d'un tropisme vers le droit et les facultés de droit qui ne fait qu'une part congrue aux disciplines empiriques et d'un saupoudrage ;
- d'autres sources de financement moins importantes – comme la DIV, le DGLTD, la CNAF... - mais encore plus sensibles aux variations de la conjoncture politique ;
- avec un désintérêt marqué du monde politique et administratif pour la production scientifique jugée trop peu docile aux engouements idéologiques sur un thème aussi investi que l'*insécurité* et insuffisamment court-termiste pour des politiques publiques instables ;
- en revanche, on assiste à une montée en puissance de financeurs non spécialisés mais aux moyens considérables, la DG Recherche de la Commission européenne dans le cadre du PCRD (à partir du 6^e) et une nouvelle structure nationale l'ANR (à confirmer).

♣ Importance de l'investissement européen depuis le milieu des années 1970 avec *Déviante & Société*, plus encore depuis le milieu des années 1980 avec le GERN, depuis le milieu des années 1990 avec le LEA MPG-CNRS², avec une importante confirmation dans le financement par la Commission européenne sous le 6ePCRD d'un projet d'action coordonnée triennale où sont impliqués – sous la direction du GERN - 30 universités ou établissements de recherche de 10 pays européens – dont pour la France quatre unités du CNRS, trois universités et la Fondation nationale de sciences politiques.

♣ A l'extrême-fin de la décennie 1990, Faget et Wyvekens avaient dégagé six axes de production scientifique significative :

- la production des normes pénales,
- l'insécurité et la prévention de la délinquance,
- conduites délinquantes et systèmes d'action,
- sécurité publique et privée,
- justice,
- prison et milieu ouvert.

Le plus simple pour faire ressortir les lignes de force de la production la plus récente consiste à se demander ce que sont devenus ces domaines.

♣ Production des normes pénales (sociologie législative) avait donné lieu dans la décennie 1990 i) à une intervention importante de politologues spécialisés dans l'analyse des politiques publiques (Lascoumes, Enguéléguélé), ii) et à une série de monographies importantes sur la détention provisoire, la peine de mort, le code de la route...

Malgré une synthèse de Lévy (dans *L'Etat des savoirs...*), on n'a pas vu apparaître de grande nouveauté dans ce champ qui paraît stagner.

♣ Insécurité et prévention : multiplication des travaux sur le sentiment d'insécurité avec l'opérationnalisation de la distinction entre préoccupation et peurs (Robert, Pottier, 1997, 2003), son traitement médiatique (Collovald, Macé, Peralva).

² Cette politique volontariste est rendue malaisée par l'affaiblissement du nombre de germanistes parmi les chercheurs en sciences sociales et par un partenariat MPG sans chercheurs permanents et avec une direction évanescence. Sa poursuite dépend beaucoup du maintien de la priorité (devenue douteuse) à l'axe franco-allemand.

En ce qui concerne la prévention, on assiste à une analyse critique de la *politique de la ville* (Chevalier ; Donzelot, Wyvekens avec une recherche inattendue d'inspiration US qui vante la politique qui a construit l'hyperghetto urbain) ou à des critiques des références US (Wacquant – mais avec des données empiriques qui datent beaucoup – Body-Gendrot)

♣ A propos des conduites délinquantes, on assiste à l'émergence de quelques nouveaux investissements monographiques (ainsi Muchielli et les homicides ; les agressions contre les agents de transports publics ; Jobard et les infractions contre les forces de l'ordre), mais il faut surtout noter

Un réinvestissement des travaux sur la délinquance juvénile (Lagrange, Debarbieux...) et sur la violence interpersonnelle (avec un gros séminaire européen de Spierenburg et Body-Gendrot)

et

une montée en puissance très significative des enquêtes en population générale

- sur celles de délinquance autoreportée – un domaine délaissé en France – on note une enquête de Roché sur la délinquance juvénile et surtout un usage systématique par l'OFDT à propos de l'usage de drogues (Peretti-Watel, 2004) et par l'Observatoire européen des violences scolaires (Debarbieux, 2004) ;
- sur celles de victimation, on peut noter la routinisation depuis 1995 d'enquêtes nationales par l'INSEE (EPCV) malheureusement sur de petits échantillons et avec un instrument succinct³, et depuis 1998 d'enquêtes régionales ou locales par le CESDIP (Robert, Zauberman, Pottier, Didier, Névanen) à Amiens, en IdF, à Lyon, Saint-Denis, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Gonesse ;
- la construction de sérialisations nationales (Robert & al, 1999 ; Lagrange & al, 2004) et de mises en comparaison des données d'enquêtes avec les statistiques policières (id.) ;
- l'apparition sur ces matériaux d'enquêtes d'analyses secondaires de sociologie des professions (Robert, Zauberman, Pottier, 2004) ou de sociologie de la délinquance (Herpin, Lagrange, 2005).

♣ Sécurité publique et privée illustré, dans un cas, par les travaux de Monjardet et de ses élèves, dans l'autre par ceux d'Ocqueteau

Ont connu des apports nouveaux, i) ainsi sur les polices publiques, p. ex. Jobard sur les violences policières (*bavures*), ou Pruvost sur les études de genre appliquées à la police ii) et, sur la sécurité privée, l'ouverture du champ de la sécurité des grandes manifestations sportives ou festives (Diaz), iii) enfin sur l'interrelation public/privée avec le séminaire européen Shapland/Van Outrive.

Toutefois, rien de nouveau depuis sur la sécurité privée (la recherche prend du retard par rapport à l'évolution très rapide des pratiques sociales dans ce domaine).

Quant aux polices publiques, la recherche s'est recentrée sur l'échec de l'épisode de la police de proximité et sur les relations entre jeunes de ZUS et policiers (Esterle-Hédibel puis surtout Jobard et Marwan Mohamed).

♣ Justice

On assiste dans ce domaine à une poursuite d'investissements de longue haleine

- sur la médiation et les différentes formules de déjudiciarisation (p. ex. Faget, Wyvekens), avec un très important séminaire européen (Shapland, Milburn) sur *Justice and Community* ;

³ Avec des doutes sur le remaniement arraché par le ministère de l'Intérieur (indifférence à la sérialisation) et à la taille de l'échantillon.

- sur la montée en puissance du ministère public (Milburn, Leroux) ;
- sur la détermination de la peine étudiée à travers les filières pénales (Aubusson de Cavarlay) ;
- sur les professions (Bossis sur les greffiers, Leroux sur l'avocat des mineurs).

Mais le plus significatif est probablement l'investissement sur la justice des mineurs (Bailleau, Leroux) avec un très important investissement européen (Bailleau, Cartuyvels) et comparatif (Bailleau, Hastings).

♣ Quant au thème prison et milieu ouvert, il a donné lieu à de nouveaux investissements notamment

- la thèse (foucaldienne) de Chantraine (suivie d'investissements comparatifs, Chantraine, Cauchi) ou celle de Ricordeau dans la foulée d'une série de thèses brillantes sur la prison au cours de la décennie 1990,
- l'achèvement de la série d'enquêtes sur les personnels de Chauvenet & *al.*,
- les évaluations sur l'introduction du bracelet électronique de Lévy & *al.*, avec une forte dimension comparative franco-allemande.

♣ Mais le plus significatif des dernières années est constitué par la multiplication de travaux sur l'insécurité et les jeunes des zones urbaines sensibles, avec des travaux sur

- les violences scolaires (Debarbieux),
- le décrochage scolaire (Esterle-Hedibel) et son enchaînement avec la délinquance (Lagrange), la pérennisation dans la culture de rue (Lepoutre), la participation à des bandes de jeunes (Mohamed),
- les émeutes urbaines (avec souvent une littérature plus idéologique qu'empirique, sauf quelques exceptions comme Lagrange, Oberti, 2006),

On est frappé de voir cette problématique réorganiser des domaines comme la sécurité (autour de l'affrontement entre police et jeunes, après le rejet de l'expérience de police de proximité), les conduites délinquantes (délinquance juvénile, violences scolaires...) et les enquêtes (violences scolaires, hypothèse tripartite à partir des enquêtes sur l'insécurité et la victimation), la justice (justice des mineurs, déjudiciarisation, montée en puissance du ministère public).

♣ **Au total,**

- un champ diversifié et assez éclaté, mais investi par de nouveaux chercheurs ;
- des pôles incitatifs en perte de vitesse au profit de nouveaux pôles généralistes plus armés ;
- une poursuite des domaines traditionnels, mais surtout une très forte influence des problématiques du débat public (insécurité, ZUS) ;
- un désintérêt des décideurs pour la production scientifique⁴ mais qui ne durera peut-être pas très longtemps ;
- un fort investissement comparatif européen.

⁴ Comme le montre l'épisode du pseudo observatoire national de la délinquance sans autonomie ni compétence.